COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

LE DON D'UNE SERVITUDE DE CONSERVATION DE 30 HECTARES À SHEFFORD PERMET À GILLES DESJARDINS DE DORMIR EN PAIX

Shefford, QC (21 avril 2022) – Plus de 35 ans après l'acquisition de son boisé sur le chemin Lequin dans le Canton de Shefford, Gilles Desjardins réalise un grand rêve aujourd'hui. En faisant le don d'une servitude de conservation sur sa propriété, il protège 30,19 hectares de milieux naturels pour toujours.

« Natif de la région, j'ai toujours été passionné de la forêt, explique M. Desjardins. Pour moi, cette terre représente un havre de bien-être. Depuis toutes ces années, je m'y promène pour profiter des lieux, me détendre et me ressourcer », ajoute le septuagénaire.

Amoureux de la nature et sans enfants à qui léguer sa propriété, M. Desjardins a commencé à penser au futur de sa terre il y a 15 ans. « À l'époque, je me disais qu'il serait formidable de garder les lieux intacts et à l'état naturel pour toujours. Mais à ce moment, il n'y avait pas d'organisme dans la municipalité pour m'accompagner. »

Grâce à une collaboration entre deux organismes de conservation de la région, Corridor appalachien fondé en 2002 et Conservation Espace Nature Shefford (CENS) fondé en 2010, M. Desjardins a entamé ses démarches il y a trois ans. La servitude de conservation sur la totalité de son terrain a été notariée dernièrement, lui permettant de demeurer propriétaire tout en contribuant à la protection des milieux naturels à perpétuité.

« Maintenant que toute cette nature est protégée pour toujours, je dors en paix », conclut-il.

UNE PREMIÈRE POUR CENS

Pour CENS, qui veille à la protection du paysage et de la biodiversité des milieux naturels du Canton de Shefford, il s'agit du premier don d'une servitude de conservation sur son territoire. Le groupe espère que le geste de M. Desjardins inspirera d'autres propriétaires du secteur.

« Le généreux don de servitude de M. Desjardins est un geste concret de protection et de conservation de notre environnement, commente Gérard Lavoie, président de CENS, l'organisme envers qui le don de servitude a été réalisé et qui veillera à sa protection et sa gestion à compter de maintenant. M. Desjardins fait œuvre de pionnier à Shefford et nous lui sommes reconnaissants pour son geste ainsi que pour la confiance qu'il nous témoigne. »

UN PAS SIGNIFICATIF VERS LA PROTECTION D'UN CORRIDOR ENTRE LES MONTS BROME ET SHEFFORD

En plus des bienfaits à l'échelle locale, le don de servitude de conservation de M. Desjardins représente un gain important pour favoriser la connectivité écologique à l'échelle régionale.

« La propriété de M. Desjardins est importante sur le plan de la connectivité sur notre territoire car sa protection contribue au trait d'union essentiel entre les deux Montérégiennes que sont les Monts Brome et Shefford, explique Mélanie Lelièvre, directrice générale de Corridor appalachien qui a pour mission de protéger les milieux naturels de la région des Appalaches du sud du Québec par la création d'un vaste réseau pérenne d'aires protégées. Nous sommes très reconnaissants de la démarche inspirante de M. Desjardins et de son legs écologique sans prix pour la nature et les collectivités présentes et futures ».

En plus de contribuer à la protection des milieux naturels, l'établissement d'aires protégées peut, dans certains cas, favoriser le maintien et le rétablissement de populations d'espèces à statut précaire tout en préservant les paysages de la région et en procurant des milieux sains pour la collectivité. L'établissement d'aires protégées s'avère aussi une stratégie reconnue pour diminuer les gaz à effet de serre et favoriser l'adaptation aux changements climatiques.

UN PROJET SANS FRAIS POUR LE DONATEUR ET RICHE EN RETOMBÉES ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES

Corridor appalachien et ses partenaires affiliés déploient tous les efforts pour que les propriétaires n'aient aucun frais à débourser pour la concrétisation d'une démarche de conservation ciblant leur terrain.

Dans le cadre de ce projet, Corridor appalachien et CENS tiennent à remercier tout spécialement les bailleurs de fonds suivants pour leurs apports essentiels : le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, qui a octroyé une aide financière de plus de 53 millions de dollars à Conservation de la nature Canada pour son Projet de partenariat pour les milieux naturels (PPMN), et le programme des Lieux prioritaires désignés par les collectivités pour les espèces en péril du Fonds de la nature du Canada (LPDC).

En plus de la couverture des frais pour la réalisation de son projet et des bienfaits écologiques découlant de son geste, M. Desjardins a aussi bénéficié du Programme des dons écologiques du gouvernement du Canada, qui offre des avantages fiscaux importants aux propriétaires qui font le choix de s'investir dans la protection de la biodiversité.

LE DON DE SERVITUDE DE CONSERVATION : RESTER PROPRIÉTAIRE TOUT EN S'ENGAGEANT POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une servitude de conservation est une entente volontaire et juridique entre un propriétaire foncier et un organisme de conservation qui restreint certains usages en vue de protéger ses caractéristiques écologiques.

Contrairement à la vente ou au don de propriété, la servitude de conservation permet de demeurer propriétaire tout en autorisant des utilisations des lieux qui ne compromettent pas l'intégrité des écosystèmes, comme la randonnée pédestre ou la récolte de bois de chauffage à des fins personnelles.

« Au cours des 20 dernières années, Corridor appalachien et ses 17 membres affiliés ont contribué à concrétiser plus de 100 projets de conservation avec des propriétaires fonciers, soit en pleins titres ou en dons de servitude de conservation, précise Marie-José Auclair, présidente du conseil d'administration de Corridor appalachien. Tous ces gestes visionnaires pour la nature représentent des gains de plus de 15 500 hectares de milieux naturels protégés à perpétuité entre Granby et Sherbrooke, et de la frontière américaine jusqu'au nord du parc national du Mont-Orford. C'est l'équivalent de la superficie de la ville de Granby qui est dorénavant protégée pour toujours. »

- 30 -

À PROPOS

Projet de partenariat pour les milieux naturels (PPMN)

Le Projet de partenariat pour les milieux naturels (PPMN) est une subvention de plus de 53 millions de dollars échelonnée sur quatre ans, accordée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à CNC. Il prévoit, par l'établissement de partenariats financiers avec les organismes de conservation de la province, un soutien à la réalisation d'initiatives de conservation volontaire en vue d'assurer la protection de milieux naturels d'intérêt. Le PPMN vise ainsi à développer et à consolider le réseau québécois d'aires protégées situées en terres privées.

Lieux prioritaires désignés par les collectivités pour les espèces en péril du Fonds de la nature du Canada
L'initiative nommée Lieux prioritaires désignés par les collectivités pour les espèces en péril du Fonds de la nature du Canada est une initiative de financement de 15,6 millions de dollars d'une durée de quatre ans qui relève d'Environnement et Changement climatique Canada. https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique.html

Conservation de la nature Canada
Conservation de la nature Canada (CNC) est la force rassembleuse au pays pour la sauvegarde de la nature. Par la conservation permanente de vastes territoires, CNC apporte des solutions à la double crise du déclin rapide de la biodiversité et des changements climatiques. Partenaire de confiance, CNC œuvre aux côtés de particuliers, de communautés, d'entreprises et de gouvernements afin de protéger et veiller sur nos aires naturelles les plus importantes. Depuis 1962, CNC a mobilisé la population canadienne pour conserver et restaurer plus de 15 millions d'hectares. Au Québec, près de 50 000 hectares ont été protégés. CNC est un organisme de bienfaisance enregistré. Avec la nature, CNC crée un mode prospère. Pour en savoir plus : conservationdelanature.ca.

Conservation espace nature Shefford (CENS)
CENS vise à assurer la protection des milieux naturels du Canton de Shefford. Cette mission se traduit notamment par des objectifs incluant la protection du paysage, l'acquisition de territoire à des fins de protection et le développement respectueux d'accès piétonniers à la montagne et aux parcs. CENS a été fondé en 2010 et est membre affilié de Corridor appalachien depuis 2010. Pour plus d'information : www.censhefford.ca

Corridor appalachien
Corridor appalachien est un organisme de conservation à but non lucratif fêtant ses 20 ans en 2022. Sa mission est de protéger les milieux naturels de la région des Appalaches du sud du Québec. Par la mise en œuvre de sa stratégie de conservation, Corridor appalachien procure aux collectivités locales les moyens de maintenir et de restaurer un cadre de vie qui respecte l'écologie de la région, dans une perspective de développement durable. Un total de 17 organisations locales sont membres affiliés de Corridor appalachien et ensemble, ils contribuent à accélérer et augmenter les projets de conservation réalisés sur le territoire. Depuis le début de ses activités, l'étendue des aires protégées par Corridor appalachien et ses partenaires est maintenant de plus de 15 500 hectares – soit l'équivalent de la superficie de la ville de Granby. www.corridorappalachien.ca

CONTACTS

Marie-Hélène Thibeault
Chef – Communications et philanthropie
Corridor appalachien
marie-helene.thibeault@corridorappalachien.ca
Cell : 579-488-6670

Gérard Lavoie
Président
Conservation Espace Nature Shefford
agrilex.lavoie@gmail.com